

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juin 2015

L'an deux mille quinze, le dix juin à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : MMES et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN, Franck DORIOL, Jean-Pierre DEZANET, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT.

Absent : M Florent ZANELLO

Pouvoirs : -

M Stéphane Lachaud a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 2015-25 – Décision modificative n°1 du budget primitif 2015

- Monsieur le 1er Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une modification du budget primitif 2015, afin d'intégrer l'opération d'acquisition de la parcelle C-253 par la commune. Cette décision modificative du budget porte sur les éléments suivants :

• **section fonctionnement:**

Transfert de 3150,00€ du chapitre 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » selon la répartition suivante :

- augmentation du chapitre 023 « virement à la section investissement » de 2850,00€ pour couvrir les frais de notaire de l'opération.
- augmentation du chapitre 66 « Charges financières » de 300,00€ de la section fonctionnement pour couvrir les frais bancaires liés à l'ouverture de la ligne de trésorerie.

• **Section investissement :**

Augmentation côté dépense du chapitre 21 de la section investissement « immobilisations corporelles » de 150 850,00€ correspondant :

- à l'achat du terrain (148 000,00€)
- aux des frais de notaire (2850,00€)

Augmentation côté recette du chapitre 24 de la section investissement « produits de cession » de 148 000,00€ correspondant à la vente du terrain à EPFL en vue du portage.

Augmentation côté recette du chapitre 021 « virement de la section fonctionnement » de 2850,00€ provenant de la section fonctionnement.

Après cette décision modificative le budget communal 2015 s'établit comme suit :

La section fonctionnement reste inchangée à 462 693,89 €.

La section investissement s'établie à 340 258.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette modification du budget primitif 2015.

DELIBERATION 2015-26 – ouverture d'une ligne de trésorerie

- Monsieur le 1er Adjoint rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la Commune du terrain appartenant à Monsieur Eric MASSIT parcelle C 253, située au lieu-dit "La Croix".

- Il précise également qu'il est obligatoire d'avoir la trésorerie nécessaire à l'acquisition avant la cession du bien à l'E.P.F.L.

- Afin d'assurer l'acquisition de ce bien, il propose au Conseil Municipal de solliciter l'ouverture d'un crédit de trésorerie pour un montant de 50.000 Euros.

Il présente les propositions des banques consultées et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* de DEMANDER l'ouverture d'un crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 50.000 Euros.

Caractéristiques de l'emprunt :

- objet : préfinancement d'investissements consolidable,

- montant : 50.000 Euros,

- durée : 2 mois,

- taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1,40 %,

- frais de dossier : 100 Euros,

- type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine),

- périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil,

- remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans

frais, ni indemnité.

* d'AUTORISER Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches utiles et signer tout document relatif à cette demande.

DELIBERATION 2015-27 – suite à la démission de Madame la 3ème Adjointe, élection d'un remplaçant

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal la lettre de démission de Madame la 3ème Adjointe en date du 18 avril 2015 adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère, ainsi que le courrier de Monsieur le Préfet en date du 29 avril 2015 acceptant sa démission.

Suite à la démission de Madame Christelle VUILLEROT, 3ème Adjointe, le Conseil Municipal est appelé à élire un remplaçant.

Monsieur Franck DORNIOL, Conseiller Municipal, se porte candidat.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

nombre de votants 10

Nombre de suffrages déclarés nuls 00

Nombre de suffrages exprimés 10

Suffrages obtenus :

Monsieur Franck DORNIOL : 10 voix

Monsieur Franck DORNIOL a été proclamé 3ème Adjoint et a été installé immédiatement.

DELIBERATION 2015-28 – délégation de signature au 3ème adjoint en cas d'absence du Maire

Vu l'exposé de Madame la Maire concernant la nécessité de donner délégation de signature à Monsieur le 3ème Adjoint, en cas d'absence de la Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité,

de DONNER délégation de signature à Monsieur Franck DORNIOL, 3ème Adjoint en cas d'absence de Madame la Maire, et ce, pour l'ensemble des questions municipales.

Questions diverses :

- Choix de l'entreprise pour les travaux Route de Montfert
- Entretien du clocher de l'église
- « Conduite à tenir en cas de canicule » et rappel de la gendarmerie sur la vigilance au risque accru de cambriolages ou escroqueries pendant l'été: distribution de deux plaquettes d'information aux aînés de la commune
- Exploitation forestière : élaboration d'une carte des chemins ruraux de la commune en prévision des états de lieux avant et après chantier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H36.

Le secrétaire :

Stéphane LACHAUD



La Maire :

Aude PICARD WOLFF

